



Pour des **activités** subaquatiques **responsables**



## ANNEXE au règlement du label Écosub®

### UTILISATION DU LABEL PAR LES ORGANISMES DÉCONCENTRÉS DE LA FFESSM

#### A - Les structures concernées

Sont concernés par cette annexe les organismes déconcentrés (OD) de la FFESSM, à savoir :

- Les comités régionaux.
- Les comités départementaux.
- Les ligues.

#### B - Attribution et utilisation du label

Les organismes déconcentrés de la FFESSM agissent en application de la politique nationale. Ils en portent les valeurs, notamment en déclinaison des engagements nationaux en matière de développement durable.

- Ils constituent à ce titre une vitrine et un relai d'information sur le label Ecosub® et sur les 10 engagements de la FFESSM pour le développement durable, auprès de leur clubs, SCA et licenciés. Ils peuvent encourager la labellisation de de leurs clubs et SCA et valoriser les structures qui l'ont obtenu.
- Depuis le 1er janvier 2019, ils sont eux même reconnus de fait structure labellisée Ecosub®, et peuvent s'en prévaloir dans les relations qu'ils entretiennent avec les administrations et partenaires, et sur les manifestations qu'ils organisent. Ils n'ont pas à déposer de dossier de demande de labellisation auprès du Comité directeur national.
- Ils sont encouragés à faire la promotion du label Écosub®, au même titre que n'importe quel autre dispositif de la FFESSM, auprès de leurs clubs, SCA et licenciés.

#### C - Promotion du label Écosub®

##### 1 - À quels moments assurer la promotion du label Écosub® ?

Les organismes déconcentrés sont invités à faire la promotion du label Écosub® lors des actions courantes ou ponctuelles qu'ils peuvent conduire, telles que :

- Formations.
- Championnats subaquatiques.
- Manifestations locales.
- Réunions à l'échelle régionale ou départementales avec les présidents des commissions, les licenciés, les présidents de clubs, ...
- Etc.

##### 2 - Les moyens mis à disposition des OD pour assurer la promotion du label Écosub®

Les organismes déconcentrés de la FFESSM sont invités à assurer la promotion du label Écosub® via le kit qui leur est fourni, à leur demande, par le siège national. Ce kit comprend :

- 3 affiches plastifiées Écosub®.
- 2 stickers Écosub® grand format.
- 50 gobelets Écosub®.
- 1 pavillon Écosub®.
- 2 stickers Écosub® petit format.
- 50 flyers Écosub®.

Les organismes déconcentrés de la FFESSM sont également invités à assurer la promotion du label Écosub® sur leurs sites internet ainsi que sur leurs supports dématérialisés (Écosub® : <http://mediacom.ffessm.fr/logotypes-specifiques>).